



អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres Extraordinaires au sein des Tribunaux Cambodgiens

ការិយាល័យសហចៅក្រមស៊ើបអង្កេត

OFFICE OF THE CO-INVESTIGATING JUDGES
BUREAU DES CO-JUGES D'INSTRUCTION

INTEROFFICE MEMORANDUM

ឯកសារដើម
ORIGINAL DOCUMENT/DOCUMENT ORIGINAL

ថ្ងៃទទួល (Date of receipt/Date de reception): 12 / 04 / 2010

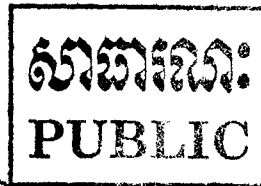
ម៉ោង (Time/Heure): 10:00

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: Uch Arun

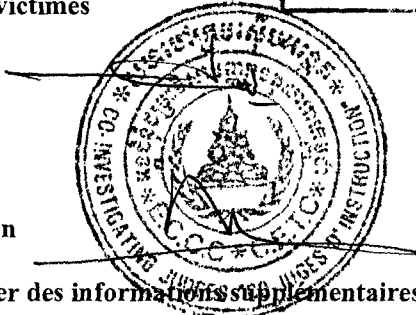
TO: SIN Soworn, Hong Kimsuon, CHET Vanly, Kim Menghky, MOCH Sovannary, Martine JACQUIN, Philippe CANONNE, Annie DELAHAIE, Elizabeth RABESANDRATANA, Fabienne TRUSSES-NAPROUS, Laure DESFORGES, Christine MARTINEAU, Isabelle DURAND, Françoise GAUTRY, Silke STUDZINSKY
Avocats des parties civiles

Date: 9 Avril 2010

c.c. Dr. Helen JARVIS, Head
Paul Oertly, Deputy Head
Unité de soutien aux victimes



FROM: You BUNLENG
DE: Marcel LEMONDE
Co-Juges d'instruction



OBJET: Re: Délai pour déposer des informations supplémentaires

Nous accusons réception de votre lettre¹ en date du 31 mars 2010 demandant un délai supplémentaire d'un mois (à savoir jusqu'au 31 mai 2010) pour déposer auprès de la Section d'appui aux victimes toute information venant compléter les constitutions de parties civiles initiales.

A l'appui de votre demande, vous invoquez notre décision en date du 26 Mars 2010² accordant un mois supplémentaire à la Section d'appui aux victimes pour déposer l'ensemble des constitutions de parties civiles auprès d'OCIJ.

Nous croyons nécessaire de vous rappeler que les personnes ayant déposé des demandes de constitutions de partie civile sont autorisées à compléter leur dossier³, si nécessaire, à la

¹ D337/2

² D337/1

³ Communiqué de presse du 25 février 2010,

[http://www.eccc.gov.kh/english/cabinet/press/150/25_Feb_ECCC-OCIJ_\(eng\).pdf](http://www.eccc.gov.kh/english/cabinet/press/150/25_Feb_ECCC-OCIJ_(eng).pdf)

ឯកសារច្បាប់ដើមត្រឹមត្រូវតាមច្បាប់ដើម
CERTIFIED COPY/COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ ត្រឹមត្រូវបញ្ជាក់ (Certified Date/Date de certification): 04/12/2010

មន្ត្រីទទួលបន្ទុកសំណុំរឿង/Case File Officer/L'agent chargé du dossier: Ratanak

lumière du communiqué de presse relatif à l'étendue de la saisine des Co-juges d'instruction dans le dossier 002 en date du 5 Novembre 2009.

Cette faculté est totalement indépendante du dépôt par la Section d'appui aux victimes des constitutions de parties civiles auprès du Bureau des Co-juges d'instruction. En conséquence, la prorogation du délai accordé à la Section d'appui aux victimes n'a pas d'incidence sur la possibilité donnée aux demandeurs de déposer des informations complémentaires et il n'existe pas de raison de lier les deux délais. Le délai prévu dans le Mémoire du 27 Janvier 2010⁴ est donc maintenu.

Néanmoins, nous sommes conscients de l'intérêt pour les avocats des parties civiles d'avoir accès le plus tôt possible au Formulaire de renseignements et - quand disponible - au Rapport individuel de la Section d'appui aux victimes (contenant un résumé en anglais des faits allégués) pour les demandeurs dont les avocats sont en possession d'acte de procuration déposés auprès de la SAV. C'est la raison pour laquelle nous avons récemment autorisé la SAV de fournir ces documents aux avocats concernés, que la constitution de partie civile ait été placée au dossier ou non.

⁴ D337

